

LA BOÎTE NOIRE DU THON

Sur les traces
d'un marché mondial
opaque et intraçable



SOMMAIRE

Tout comprendre en trois pages.....	4
La flotte thonière européenne : une puissance de pêche majeure dans l’océan Indien	7
Les Seychelles, centre névralgique de la pêche thonière européenne	10
Une industrie sans traçabilité réelle.....	11
Exemple 1 : la France.....	12
Exemple 2 : les Seychelles	13
Exemple 3 : l’Espagne	13
Un risque accru d’activités illégales	15
Nos demandes prioritaires.....	19
Demande n°1 : l’exclusion des Seychelles de la liste des ports sérieux identifiés par la.....	Commission européenne
Demande n°2 : un réel suivi des débarquements et transbordements	19

TOUT COMPRENDRE EN TROIS PAGES

Le thon est le poisson préféré des Français.¹ Il est aussi à la source de l'industrie de la pêche générant le chiffre d'affaires le plus important au niveau mondial, avec plus de 40 milliards de dollars par an.² Pourtant, la pêche au thon ainsi que le secteur des conserves de thon forment une véritable boîte noire, dont l'un des centres névralgiques est l'archipel des Seychelles, paradis fiscal notoire. Malgré les financements publics substantiels dont jouissent les navires européens, dominants dans les pêches thonières de l'océan Indien, aucune traçabilité n'est requise pour les navires de pêche, de la capture jusqu'à l'exportation. Il en résulte qu'un volume faramineux de poisson, dont personne d'autre que les industriels du secteur ne connaît le chiffre réel, disparaît dans un trou statistique et fait l'objet d'un véritable trafic échappant à tout contrôle des autorités tant seychelloises qu'européennes. Derrière chaque boîte de thon, se cachent un gouffre potentiel d'évitement

fiscal, de contournement réglementaire, de pêche illégale, de surpêche, de fraudes et de pratiques destructrices, tant pour l'océan que pour les humains. À scruter de près cette industrie thonière européenne qui s'est affranchie des règles communes et notamment des taxations douanières (qui s'élèvent à 0 % en direction de l'Europe !), on est pris de vertige : il est sidérant qu'en ce premier quart de 21^e siècle, alors que l'océan est à bout de souffle, l'une des plus grandes pêcheries mondiales puisse encore opérer sur des modalités aussi opaques et être pourtant autorisée à atteindre nos marchés sans aucune contrainte.

Le rapport "La boîte noire du thon" propose de traverser le miroir du marketing du thon en boîte qui sature nos rayons de supermarchés pour découvrir les systèmes inacceptables pensés par et pour la pêche industrielle et la grande distribution.

¹ FranceAgriMer (2022) [Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2022](#).

² The Pew Charitable Trusts (2020) [Netting billions 2020: a global tuna valuation](#).

Au sein de cette lucrative industrie, l'Union européenne fait figure de leader incontestable, puisqu'au niveau mondial, 39 des 50 plus grands navires thoniers enregistrés appartiennent à des sociétés européennes (y compris les huit plus grands navires).

Cette flotte européenne de thoniers est actuellement composée d'une cinquantaine de navires immatriculés en France et en Espagne, principalement actifs dans l'océan Indien occidental et dans une moindre mesure dans l'océan Atlantique.³ L'exploitation de ce dernier a commencé dès 1964 avec l'arrivée des premiers thoniers senners espagnols dans le Golfe de Guinée, avant de s'étendre progressivement à l'océan Indien au début des années 80,⁴ notamment par le biais d'une solide implantation aux Seychelles facilitée par d'abondants financements publics.

Rapidement, les Seychelles sont devenues le centre névralgique de la pêche thonière tropicale pour l'Union européenne : la plus grande partie de sa flotte y est basée à plein temps, et approvisionne de manière quasi-exclusive la deuxième plus grande usine de mise en boîte du thon au niveau mondial, l'usine IOT de la capital, Victoria, aujourd'hui aux mains du géant thaïlandais Thai Union. En retour, cette usine approvisionne une importante partie du marché européen, notamment grâce à un accord établissant les taxes douanières à 0 %.

Mais d'où vient exactement le thon consommé sur le marché européen ? C'est en essayant de répondre à cette question — largement restée sans réponse — que nous avons cherché à comprendre le cheminement précis de la pêche à l'assiette et que nous avons plongé dans les méandres de ce secteur. Aujourd'hui, nous révélons à quel point cette pêche et les échanges qui s'ensuivent — débarquement, transbordement, transformation, export, etc. — ne sont absolument pas contrôlés, laissant place à toute sorte de manipulation de données, générant un véritable trou noir statistique. En quelques points, voici les résultats principaux de ce rapport :

- La quasi-totalité des captures européennes dans l'océan Indien transitent par les Seychelles. Une petite partie y est transformée sur place mais la majorité est en réalité transbordée⁵ puis acheminée vers le monde entier ;
- Pour ces thons transbordés, les autorités locales n'ont aucun droit de regard : les statistiques ne sont que déclaratives et ne sont absolument pas contrôlées ;
- Une écrasante partie du thon échangé aux Seychelles n'est pas référencée dans les statistiques de commerce international ;
- Les industriels européens eux-mêmes avouent ne pas savoir ce qu'ils pêchent exactement et se rendent coupable de mauvaises déclarations ;
- La situation des thons de l'océan Indien, menacée gravement par la surpêche, est une conséquence directe de l'opacité et du manque de traçabilité de l'industrie européenne.

³ Une poignée de navires espagnols est également présente dans l'océan Pacifique, mais leur pêche y est marginale. Les entreprises propriétaires de tous ces navires immatriculés en Europe possèdent également 46 autres senners recensés, immatriculés dans des pays non européens : les armateurs européens possèdent 100 % des grands senners recensés à Curaçao (3), au Salvador (6), au Guatemala (2), à l'île Maurice (4), aux Seychelles (13) et en Tanzanie (1), ainsi qu'une partie de la flotte d'Oman (1, soit 50 %), du Belize (2, soit 20 %), de l'Équateur (8, soit 9 %) et du Panama (7, soit 29 %). Ils opèrent dans le monde entier, tant en haute mer que dans les zones économiques exclusives (ZEE) d'un certain nombre de pays,

grâce à un réseau d'accords de pêche, y compris ceux, fortement subventionnés, qui sont négociés par la Commission européenne pour sa flotte. Il existe également un certain nombre de "navires de soutien", qui ne pêchent pas mais dont le rôle est de transporter et déployer des DCP pour augmenter la capacité de pêche des navires de pêche.

⁴ Carmona (2022) [Changes in the Spanish fish-canning industry since Spain's entry to the European Union](#).

⁵ La cargaison est mise sur un porte-conteneur et est envoyée vers une autre destination (Maurice, Équateur, Union européenne...)

Dans les semaines ou mois qui viennent, l'Union européenne pourrait offrir à l'industrie thonière européenne un affaiblissement spectaculaire des mesures qu'elle requiert en termes de déclarations des captures, en considérant que le port des Seychelles est à même de garantir un suivi statistique solide des captures. Nos révélations remettent en question les choix législatifs européens (voir p9. l'encadré sur "la marge de tolérance") et le soutien inconditionnel de la Commission européenne et des États français et espagnols à leur industrie thonière.

LA THAÏLANDE, PUISSANT ACTEUR DU SECTEUR THONIER QUI CHERCHE LES FAVEURS DE L'UNION EUROPÉENNE

À l'échelle mondiale, l'acteur numéro un de la conserverie de thon est la Thaïlande : en 2021, près de 35 % des importations mondiales de bonite et de thon albacore congelés étaient à destination de la Thaïlande, pour une mise en boîte locale.⁶ Malgré ce statut important, les conserves thaïlandaises ne sont pas encore réellement présentes sur le marché européen car les taxes douanières s'élèvent aujourd'hui à 24 %, ce qui les rend très peu compétitives par rapport aux boîtes seychelloises (fabriquées dans une usine détenue par le géant thaïlandais Thai Union !), qui bénéficient d'un accord douanier à 0 %.

Mais ce désavantage commercial pourrait très bientôt disparaître, car un accord similaire à celui avec les Seychelles est en cours de négociation et les acteurs de l'industrie semblent très confiants quant à son devenir.⁷ Ce cadeau de l'Union européenne à la Thaïlande ne serait certainement pas à isoler du soutien de la Thaïlande à la politique destructrice européenne dans l'océan Indien, la Thaïlande ayant solidement soutenu l'industrie européenne en faisant objection à la résolution 23/02 de la Commission thonière de l'océan Indien en août 2023, qui visait à interdire 72 jours par an les destructeurs dispositifs de concentration de poissons (DCP⁸) — dont les Européens sont de très, très loin les principaux utilisateurs.


⁶ FAO (2023). Base de données FishStatJ.

⁷ UndercurrentNews (2023) [Thailand's tuna industry brimming with cautious optimism as EU FTA talks resume.](#)

⁸ IOTC (2023) [IOTC circular 2023-48 — Objection from Thailand to IOTC resolution 23/02.](#)

LA FLOTTE THONIÈRE EUROPÉENNE : UNE PUISSANCE DE PÊCHE MAJEURE DANS L'OcéAN INDIEN

L'Union européenne est un acteur majeur de la pêche thonière tropicale, qui alimente le marché des boîtes de thon Saupiquet, Petit Navire, etc.

Cette pêche cible majoritairement deux espèces, la bonite à ventre rayé, aussi appelée "listao" (*Katsuwonus pelamis*), et l'albacore, aussi appelé thon jaune (*Thunnus albacares*⁹), à l'aide d'immenses navires de pêche appelés "senneurs" . Ces espèces sont les poissons les plus consommés en Europe¹⁰, France incluse, où leur consommation annuelle atteint 4 kg par habitant¹¹.



→ Lire le rapport :

[https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/04/guerre-des-thons.pdf](https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2023/04/ guerre-des-thons.pdf)



Un "senneur" est un navire qui utilise l'engin de pêche appelé "senne coulissante", c'est-à-dire un filet vertical mesurant plus d'1 km de long et jusqu'à 300 m de haut, déployé autour des bancs de thons préalablement détectés au sonar¹² avec l'aide d'un petit bateau annexe. À la fin de l'encerclement du banc et pour éviter la fuite des poissons par le fond, le filet est fermé par le bas au moyen d'un câble coulissant. Les animaux sont alors pris au piège et n'ont aucune chance de s'échapper. La poche ainsi fermée est ensuite réduite progressivement pour permettre le transfert des poissons sur le navire de pêche à l'aide d'une grande épuisette appelée "salabarde". En plus d'être redoutablement efficace — jusqu'à plus de 100 tonnes de poissons peuvent être remontées lors de chaque opération¹³ — cette méthode de pêche a des conséquences encore plus néfastes lorsqu'elle est associée à l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons (DCP), dont l'utilisation représente aujourd'hui la quasi-intégralité des captures européennes dans l'océan Indien. Ces navires sont des monstres d'acier et de technologie, d'une longueur moyenne de 83 mètres et allant jusqu'à 116 mètres pour le plus grand, l'ALBATUN DOS, propriété de l'armateur espagnol Albacora (le plus gros acteur de la pêche thonière européenne). Les senneurs appartenant à des entreprises européennes capturent chaque année 200-300 000 tonnes dans l'océan Indien seulement.

⁹ Une troisième espèce, le thon obèse, aussi appelé "patudo" (*Thunnus obesus*) est capturé par les mêmes navires, mais ne représente qu'une petite partie des captures, autour de 5%.

¹⁰ Eumofa (2022) [Le marché européen du poisson — Edition 2022](#).

¹¹ FranceAgriMer (2022) [Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2022](#).

¹² Ifremer (2024) [Les sennes tournantes et coulissantes](#).

¹³ CTOI (2023) [A recent overview of the large-scale purse seine fishery operating in the Indian ocean with drifting fish aggregating devices](#).

Officiellement, selon les statistiques produites par l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO¹⁴), l'Espagne est la cinquième puissance mondiale en termes de captures en 2021 pour ces espèces de thon, la France n'atteignant que la seizième position. Mais ces chiffres sont trompeurs, car les armements de pêche thonière européens sont passés maîtres dans l'art du "repavillonnement", c'est-à-dire le fait d'enregistrer un navire sous capitaux français ou espagnols, dans un autre pays, le plus souvent un paradis fiscal aux règles de contrôle beaucoup moins strictes, comme par exemple les Seychelles.

Ainsi, focalisons-nous désormais sur l'océan Indien, qui est l'océan qui concentre les deux-tiers des captures européennes de thon tropical. Le poids réel des intérêts industriels y est beaucoup plus conséquent que ce que les chiffres officiels laissent croire.

Selon les données de la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI), la France et l'Espagne y opèrent en effet 28 navires, mais l'intégralité des senneurs immatriculés aux Seychelles, à Maurice, en Tanzanie ainsi qu'un senneur à Oman, soit 20 navires supplémentaires, sont en réalité également détenus par les mêmes entreprises de pêche espagnoles et françaises. Les captures combinées de ces 48 navires représentent plus de la moitié des captures réalisées par des navires industriels dans l'océan Indien.¹⁵ Cela confère indéniablement à l'UE un statut dominant dans les pêcheries thonières de la région et dans la manière dont elles sont (très mal) gérées : sur les trois espèces de thons qui y sont ciblées, deux sont actuellement considérées comme surpêchées (le thon albacore¹⁶ et le thon obèse¹⁷) ; la troisième (la bonite) est quant à elle pêchée à un niveau jamais atteint jusqu'ici et bien au-delà des avis scientifiques.¹⁸

UNE INDUSTRIE QUI N'EXISTERAIT PAS SANS SUBVENTION PUBLIQUE

L'Union européenne a encouragé la création d'entreprises mixtes et d'accords de pêche dans les eaux d'Afrique pour réduire la capacité excédentaire dans ses propres eaux.¹⁹ Ces accords sont particulièrement importants pour la flotte de thoniers tropicaux, notamment dans l'océan Indien, où ils peuvent opérer librement grâce aux droits d'accès payés par les contribuables européens. Ainsi, si une grande partie de leurs captures proviennent de la Haute Mer (85 % en 2021²⁰), par exemple entre les Seychelles et la Somalie, c'est bien parce que l'Union européenne leur paye en très grande partie l'accès aux eaux des Seychelles, de Madagascar, etc. — pour un montant d'une douzaine de millions d'euros par an — que leur activité reste viable économiquement : s'ils avaient à payer eux-mêmes l'accès à ces eaux, leur modèle économique s'effondrerait.

Au-delà du simple accès aux eaux, ces accords ont également permis le développement du port industriel

de Victoria,²¹ grâce aux subventions européennes censées être un "appui sectoriel" pour les pêcheurs locaux. Ces travaux d'envergure ne bénéficient nullement aux pêcheurs locaux n'ayant pas les capacités pour manœuvrer dans un tel gigantisme. Les captures européennes sont ensuite mises en conserves dans une usine où la main d'œuvre est sous-payée et principalement immigrée (kenyane, malgache ou philippine). Le thon est *in fine* réexporté vers les marchés européens, en échappant à la moindre taxe douanière grâce au partenariat économique entre l'Union européenne et les États d'Afrique orientale et Australe²². Tous les mécanismes capitalistes d'exploitation sont en œuvre pour gêner le consommateur européen d'un poisson à prix réduit.

Dans la continuité de la politique française "d'aide au développement" de la fin des années 80, l'Union européenne continue donc le développement de sa propre pêche industrielle, sans considération pour les aspirations locales, les pêcheurs locaux voyant d'un mauvais œil cette pêche industrielle.²³ Les industriels se retrouvent gagnants sur toute la ligne de production, de la pêche au marché.

¹⁴ Données FAO (FishStatJ ; année 2021).

¹⁵ Données FAO (FishStatJ ; année 2021).

¹⁶ IOTC (2021) [Executive summary: Yellowfin tuna \(2021\)](#).

¹⁷ Fu et al. (2022) [Preliminary Indian Ocean bigeye tuna stock assessment 1950-2021 \(stock synthesis\) — IOTC-2022-WPT24-10](#).

¹⁸ IOTC (2022) [Review of Indian Ocean skipjack tuna statistical data](#).

¹⁹ European Commission (1980) Proposals relating to structural policy in the fisheries sector.

²⁰ SFA (2021) [Fisheries statistical report - Year 2021](#).

²¹ Banque européenne d'investissement (2018) [Soutien européen à la modernisation et à l'agrandissement du principal port des Seychelles](#).

²² Conseil de l'UE (2009) [Décision du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord intérimaire établissant le cadre d'un accord de partenariat économique entre les États d'Afrique orientale et australe, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part](#).

²³ Andriamahefazafy et al. (2020) [The paradox of sustainable tuna fisheries in the Western Indian Ocean: between visions of blue economy and realities of accumulation](#).

La domination européenne dans la pêche industrielle de l'océan Indien se ressent dans tous les processus décisionnaires liés à la question du thon. Elle opère dans une optique néocoloniale qui promeut des pratiques de pêche destructrices en ayant pour seule ligne de mire la défense de ses intérêts privés seulement.²⁴

Depuis le début de notre série "**TunaGate**" en novembre 2022, nous avons notamment démontré :

- La présence écrasante d'un très grand nombre de lobbyistes industriels européens dans les rangs des délégations de l'Union européenne, mais aussi de Maurice et des Seychelles,²⁵ dans le cadre de la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI), une organisation sous égide de la FAO et responsable de la gestion des pêcheries thonières dans l'océan Indien ;
- Le soutien inconditionnel de la Commission européenne et des États français et espagnol à l'industrie thonière dans la promotion des très destructeurs « dispositifs de concentration de poissons » (DCP²⁶) ;
- L'absence totale de contrôle des navires français par l'administration ;²⁷

→ La proximité toxique entre cette même industrie et les institutions censées la contrôler. Nous révélions ainsi en novembre 2022 un cas de conflit d'intérêt incroyable, alors que la personne-clé en charge des pêcheries thonières au sein de l'administration française a été mise à disposition par cette dernière au sein du lobby de la pêche industrielle Européche, très actif sur les questions thonières, pour travailler sur les mêmes dossiers.²⁸

Avec ce nouveau rapport de la série "**TunaGate**", nous faisons le lien avec un autre chantier crucial pour l'industrie thonière européenne : la "marge de tolérance", dont une version très affaiblie et favorisant grandement cette industrie est entrée en vigueur en janvier 2024. Dans le cadre de sa mise en oeuvre, la Commission européenne devrait d'ici peu (au plus tard le 10 juillet²⁹) publier une liste de ports dans lesquels l'industrie thonière européenne pourra bénéficier de cette marge de tolérance affaiblie. Les Seychelles étant le foyer stratégique de la pêche thonière tropicale européenne, nous nous y intéressons ici et démontrons à quel point lister le port des Seychelles serait un non-sens environnemental dangereux pour les écosystèmes marins de l'océan Indien et pour les économies littorales qui en dépendent.

MARGE DE TOLÉRANCE

Une marge de tolérance affaiblie par le biais d'une dérogation dont pourrait bénéficier les Seychelles.

Pour tous les pêcheurs européens, la règle est censée être la même³⁰ : une "marge de tolérance" (d'erreur) de 10% par espèce. Par exemple, une entreprise pêchant

100 000 kilos de l'espèce X et 100 000 kilos de l'espèce Y peut légalement tronquer sa déclaration et ne déclarer que 90 000 kilos de chaque espèce. La dérogation pour les navires thoniers — 10% de marge de tolérance par espèce, mais par rapport au volume total des captures, dans la limite de 10% du total des captures — permettrait une sous-déclaration massive de certaines espèces. Très concrètement, une espèce qui représente moins de 10% des captures, comme c'est le cas pour le thon obèse, surpêché depuis 2022, pourrait très bien légalement disparaître des statistiques officielles.

²⁴ Voir notre rapport "[Les lobbies thoniers font la loi](#)".

²⁵ Voir notre rapport "[Les lobbies thoniers font la loi](#)".

²⁶ Voir notre rapport "[Lining up the ducks](#)".

²⁷ Voir notre rapport "[Les yeux grands fermés](#)".

²⁸ Voir notre rapport "[Le far west de la pêche thonière tropicale](#)".

²⁹ Article 14 du [Règlement \(UE\) 2023/2842](#) du Parlement européen et du Conseil du 22

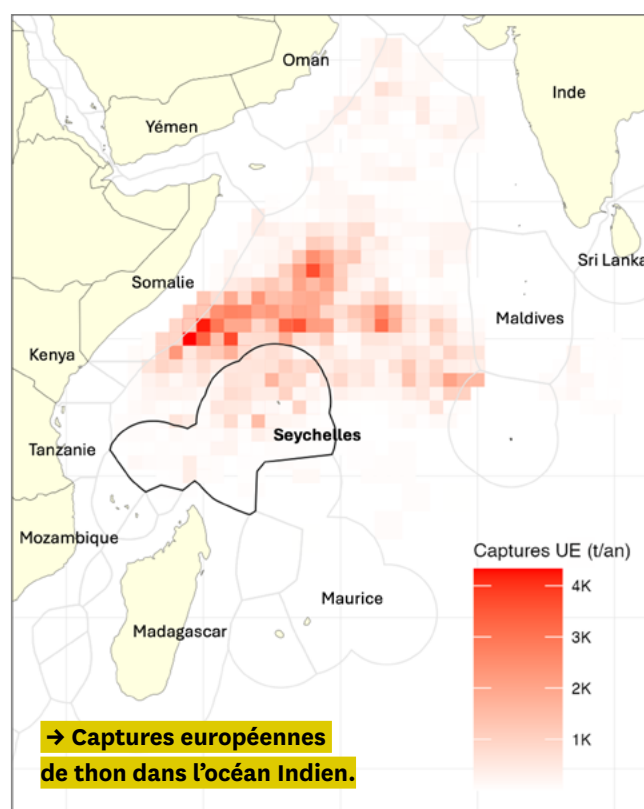
novembre 2023 modifiant le règlement (CE) no 1224/2009 du Conseil et modifiant les règlements (CE) dit "règlement de contrôle des pêches".

³⁰ NB : une marge de tolérance de 10 % affaiblie existait déjà dans le cadre du plan de gestion pluriannuel de la mer Baltique mais a été dénoncée par la Commission européenne et a disparu du nouveau "règlement de contrôle".

LES SEYCHELLES, CENTRE NÉVRALGIQUE DE LA PÊCHE THONIÈRE EUROPÉENNE

Les Seychelles occupent une place centrale dans l'industrie thonnière européenne : tous les senneurs y sont basés (même lorsqu'ils ne sont pas immatriculés aux Seychelles) et y effectuent la quasi-intégralité du débarquement et transbordement de leurs captures. Ainsi, en 2021, 93 % des thons capturés par les senneurs européens transitaient par ce port.³¹

Les captures européennes s'effectuent en partie dans la ZEE des Seychelles mais sont en majorité effectuées en haute mer, comme le montre la carte ci-dessous.



Pourtant, aucune mesure de suivi crédible n'existe, et industriels et administrations semblent avoir créé un système d'opacité sur mesure pour s'arranger entre amis.

³¹ SFA (2021) Fisheries statistical report - Year 2021.

UNE INDUSTRIE SANS TRAÇABILITÉ RÉELLE

Lorsque les senneurs européens arrivent au port de la capitale des Seychelles, Victoria, la procédure veut qu'ils soumettent leurs documents de capture à la *Seychelles Fishing Authority* (SFA), théoriquement en charge de les contrôler. Or, d'après de nombreux témoignages et informations que nous avons recueillis sur place auprès de journalistes, pêcheurs artisans, associations environnementales etc. ces contrôles sont, au mieux, très rares, au pire, complètement farfelus.

Notamment, une fois la cargaison débarquée, deux voies s'ouvrent pour le devenir de ces thons :

- Une partie est conservée sur l'île pour être transformée à l'usine IOT détenue par le géant thaïlandais Thai Union ;
- L'autre partie — la plus importante — étant transbordée pour être acheminée vers d'autres usines de transformation étrangères via des cargo réfrigérés ou des portes conteneurs.

En 2021, seulement 62 000 tonnes de thon ont été débarquées au port par les navires européens, quand 325 000 autres tonnes en provenance des mêmes navires — soit 84 % du total — ont été transbordées sur d'autres navires,³² direction l'île Maurice et Madagascar où se situent d'autres usines de transformation,³³ ou direction la Thaïlande ou l'Équateur où le périple continue.

Pour ces captures transbordées : l'absence de traçabilité est totale, car la SFA n'a aucune autorité sur ces transbordements. Ce sont les armateurs eux-mêmes, avec l'aide de sociétés de trading opaques et off-shore, qui s'occupent du transfert de leurs cargaisons, selon les cours du marché. En d'autres termes, ce sont les industriels qui mènent la danse déclarative, sans aucun contrôle indépendant digne de ce nom. Selon les propres mots de la SFA "*les informations relatives au débarquement et au transbordement peuvent être obtenues auprès du représentant local (agent) du navire ou du propriétaire du navire*³⁴", ce qui signifie que seuls les industriels disposent de ces précieuses données. Ainsi, les armateurs français et espagnols sont libres de s'arranger avec leurs captures pour déclarer ce que bon leur semble, aucun suivi cohérent n'étant assuré.

³² SFA (2021) [Fisheries statistical report - Year 2021](#).

³³ Deux à Maurice, propriétés d'un autre géant de la conserve de thon, Princes, et une à Madagascar, propriété de "Pêche et Froid Océan Indien", désormais détenue par le géant de la pêche industrielle néerlandaise Parlevliet & van der Plas, également propriétaire de la plus importante entreprise de pêche thonière française, la CFTO.

³⁴ SFA (2021) [Fisheries statistical report - Year 2021](#).

Déjà depuis 2010, lors d'une évaluation de l'accord de pêche entre l'Union européenne et les Seychelles réalisée par *Oceanic Développement* et *Megapecta Ltda*, il est ressorti une tricherie généralisée des armateurs européens sur les chiffres de leurs captures. "Pendant plusieurs années, la SFA a émis des doutes sur la fiabilité des déclarations des armements européens. Ceux-ci ont été soupçonnés de ne pas déclarer l'intégralité de leurs captures dans la ZEE des Seychelles afin de minorer les montants qu'ils auraient à régler dans l'hypothèse d'un dépassement du seuil de référence fixé par la licence. Ces divergences statistiques ont conduit à des relations tendues entre l'Union européenne et les Seychelles".³⁵ Ces fraudes ont conduit les Seychelles à renégocier l'accord de pêche pour obtenir un paiement indépendant des captures réalisées.

Ce manque total de transparence a des répercussions très nettes sur les données statistiques disponibles, et il en ressort qu'aucun crédit ne peut y être apporté une fois les différentes sources de données comparées et croisées. Prenons trois exemples très concrets : la France, les Seychelles, et l'Espagne.

Exemple 1 : la France

D'après les données de la SFA pour l'année 2021, la France a fait transiter un peu plus de 68 000 tonnes de thon par le port de Victoria : près de 24 000 tonnes ont été débarquées au port pour la transformation locale et 44 000 ont été transbordées et redistribuées vers d'autres pays. Mais selon la base de données *FishStatJ* de la FAO, qui fait référence en la matière, les Seychelles ont déclaré importer 38 000 tonnes de thon de la France, soit 14 000 tonnes de plus que les débarquements officiels de la France... Quelle explication donner à cette différence de près de 60 % entre ces deux données censées représenter la même opération de commerce ? Cette explication ne viendra en tous cas certainement pas de l'analyse des données françaises. En effet, toujours pour l'année 2021, les douanes françaises ne recensent quant à elles une exportation de la France vers les Seychelles que d'environ 6 800 tonnes de thon tropical congelés, avec **une étonnante allocation identique à 50 %-50 %, à la tonne près**,³⁶ entre bonite et albacore (sachant que les captures officielles déclarées dans le cadre de la CTOI sont plutôt de l'ordre de 60 % et 35 %, respectivement, le reste étant constitué de la troisième espèce, le thon obèse). Ces déclarations — outre l'allocation insolite entre espèces — sont donc 10 fois moindres que la quantité totale ayant transité par les Seychelles, et 3,5 fois moindres que ce qui a été débarqué selon les autorités seychelloises.

In fine, il est donc impossible de comprendre et de suivre précisément les flux commerciaux concernant le thon pêché par les navires français dans l'océan Indien, tant les données sont incohérentes et opaques.

DÉBARQUEMENTS FRANÇAIS AU PORT VICTORIA : QUELLES DONNÉES CROIRE ?

Source	Opération	Tonnes
SFA	Débarquements français au port de Victoria	23 853
FAO	Import par les Seychelles de thon pêché par les navires français	37 804
Douanes françaises	Export de thon pêché par les navires français vers les Seychelles (= miroir exact de la ligne ci-dessus)	6 793

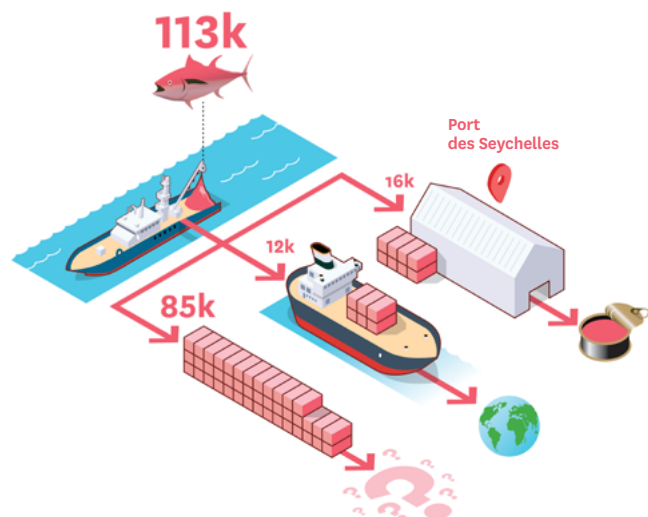
³⁵ Convention Spécifique n°25 *Ex-post evaluation of the current protocol to the fisheries partnership agreement (FPA) between the European Union and Seychelles*, and analysis of the impact of the future protocol on sustainability.

³⁶ Données des douanes françaises.

Exemple 2 : les Seychelles

D'après le registre des navires de pêche disponible sur le site de la CTOI,³⁷ l'intégralité des 13 senneurs immatriculés aux Seychelles est en réalité sous capitaux espagnols. Ces senneurs font des Seychelles une puissance majeure de la pêche industrielle dans l'océan Indien, capturant autour de 110-120 000 tonnes de thon chaque année. Le micmac identifié ci-dessus pour les navires français s'y applique également : d'après les données de la SFA, 113 000 tonnes de thon "seychellois" ont transité par le port Victoria en 2021, dont seulement 16 000 tonnes débarquées pour la transformation locale. Le reste, soit 97 000 tonnes, ont été transbordées, mais impossible de vérifier la véracité de ces données déclaratives, ni d'en connaître la destination. Ainsi, le gouvernement des Seychelles indique dans ses données très agrégées sur le commerce international³⁸ que 11 180 tonnes de "poissons frais et poissons congelés" (i.e. non mis en conserve localement) ont été exportées en 2021,

laissant donc plus de 85 000 tonnes de thon transbordés sans trace de déclaration de la part du gouvernement des Seychelles...



Exemple 3 : l'Espagne

La situation est très similaire chez nos voisins espagnols, qui ont même été épinglés par l'un des groupes de travail de la CTOI en 2019 à cause de déclarations de captures incohérentes.³⁹ À ce jour, ces incohérences n'ont toujours pas été corrigées et il semblerait que le bureau d'étude Cofrepêche ait été missionné pour effectuer un rapport sur les problèmes de déclarations espagnoles (rapport non publié à ce jour). Les Espagnols ayant par ailleurs développé une importante flotte de navires enregistrés dans des pays tiers — Seychelles en tête (voir ci-contre), mais aussi Maurice, Tanzanie, et Oman — cet imbroglio statistique n'est donc pas prêt d'être résolu, tant les systèmes de suivi et de contrôle sont volontairement déficients. Il semblerait que les chiffres déclarés par les entreprises espagnoles ne correspondent en aucun cas à la réalité de chaque bateau. En effet, les entreprises de *trading* travaillant pour les entreprises espagnoles harmonisent les données de captures entre navires, fournissant *in fine* des données de captures correspondant (plus ou moins) à ce qu'il est légal de faire. Cette manipulation des données assure les armateurs de ne pas dépasser les limites imposées par la CTOI, au détriment du bon suivi statistiques de la population des différentes espèces de thon.

Cette décrédibilisation du suivi statistique se retrouve directement dans le discours du principal lobby thonier espagnol OPAGAC. Dans un document de plaidoyer disponible sur leur site, les lobbyistes appellent les instances à ne plus s'embêter à comptabiliser les captures en mesurant les tonnes pêchées mais plutôt en comptant les navires de pêche actifs dans la région.⁴⁰ Mais comment faire confiance à cette industrie dont l'un des principaux protagonistes a été reconnu coupable à plusieurs reprises de pêche illégale ? Une étude récente de la *Financial Transparency Coalition* épingle en effet **Albacora SA** comme la principale entreprise européenne responsable de pêche illégale avec pas moins de sept infractions au début des années 2010.⁴¹ Comme nous l'avons déjà identifié dans de précédents rapports de notre série "**TunaGate**", l'un des actionnaires et membres du conseil d'administration d'Albacora n'est autre que... Javier Garat, président du puissant lobby Europêche (et secrétaire général du syndicat des armateurs espagnols Cepesca).

³⁷ IOTC (2024) [Registre des navires autorisés](#).

³⁸ Gouvernement des Seychelles (2021) [Merchandise trade 2021-Q4](#).

³⁹ Blue Marine Foundation (2020) [Tropical tuna catch calculations and reporting by Spain](#).

⁴⁰ Opagac (2019) [La flota atunera española cree que ICCAT debe cambiar su modelo](#).

[de gestión para el atún tropical atlántico](#).

⁴¹ Financial transparency coalition (2022) [Fishy networks: Uncovering the companies and individuals behind illegal fishing globally](#).

LE CAS DU COMMERCE SEYCHELLES – UE : UN JUTEUX COMMERCE AU-DESSUS DES LOIS ?

La Commission européenne effectue des contrôles visant à surveiller la mise en œuvre et l'application de la législation de l'UE sur la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, la santé et le bien-être des animaux, la santé des plantes et dans certains domaines de la protection de la santé humaine. C'est dans le cadre d'un de ces audits⁴² que la vérité sur l'industrie du thon apparaît la plus frappante.

Les produits destinés au marché européen doivent respecter un cahier des charges très précis. Dans le cadre du thon de l'océan Indien, les produits doivent être issus de navires de pêche et d'usine de transformation approuvés préalablement à la suite de contrôles précis.

Il est apparu dans cet audit que plusieurs navires et usines ne respectaient pas plusieurs consignes mais continuaient malgré tout à exporter leurs produits vers le marché européen. De plus, il est également mention de situations où des navires non autorisés par l'Union ont approvisionné en thons certaines usines de transformations. Nous retrouvons ici l'absence totale de traçabilité dont

les industriels s'accoutument bien tant ils fraudent les lois et dispositifs de protection du consommateur. L'audit fait également état d'un manque de contrôle de la plupart des navires de pêche abreuvent le marché européen. Il est également arrivé que les données et certificats relatifs au commerce aient été antidatés. Voyez plutôt : *"dans quelques cas, la délivrance manuelle des certificats d'exportation de l'UE a été effectuée après que les produits ont quitté le contrôle de l'autorité compétente (produits à bord du navire de transport déjà en route pour l'UE). En outre, ces certificats d'exportation de l'UE ont été délivrés avec une date antérieure. L'équipe d'audit a vu des éléments probants attestant qu'un certificat d'exportation de l'UE a été délivré un lundi (jour 0) (antidaté du vendredi précédent (jour -3)), pour des produits qui avaient été placés dans des conteneurs du mardi au jeudi (jours -6 à -4) et qui avaient quitté les Seychelles le vendredi (jour -3). L'agent a communiqué avec l'autorité compétente le vendredi (jour -3) et a soumis la demande de certification le lundi suivant (le jour de la délivrance du certificat d'exportation de l'UE - jour 0). Cela n'est pas conforme aux règles de certification contenues dans la directive 96/93, en particulier à son article 3."*

La conclusion générale de l'audit est sans appel : *"En raison de ce qui précède, l'autorité compétente n'est pas en mesure de fournir en toute confiance les garanties relatives aux contrôles officiels de la chaîne de production exigée par le certificat d'exportation de l'UE lors de l'exportation de produits de la pêche au thon vers l'UE."*

L'industrie du thon, même mise à mal par un tel travail d'audit, reste aucunement inquiétée par la moindre sanction et ses pratiques nocives ne sont jamais remises en question.

⁴² Commission européenne (2017) [Extrait du rapport d'un audit effectué par la DG Santé et sécurité alimentaire aux Seychelles du 24 janvier au 2 février 2017 pour évaluer les systèmes de contrôle en place régissant la production des produits de la pêche issus de thons destinés à l'exportation vers l'Union européenne.](#)

UN RISQUE ACCRU D'ACTIVITÉS ILLÉGALES

L'analyse des données de commerce est un outil primordial pour assurer le suivi de la santé des populations de thons. Comme nous venons de le voir, il existe de nombreuses divergences et incohérences évidentes entre les déclarations de captures et celles de commerce pour les flottes opérant dans l'océan Indien.

Ces divergences s'expliquent par de nombreux facteurs :

- Tout d'abord, il y a une absence TOTALE de contrôle et d'observations des activités de pêche, y compris européennes. Le rapport annuel 2022 de la Seychelles Fishing Authority fait état de seulement 8 % de jours de pêche observés pour la flotte française et moins d'un sur deux pour la flotte espagnole.⁴³ Et encore, comme nous l'avons vu au-dessus, un contrôle n'est aucunement une garantie de quoi que ce soit ;
- Ensuite, la non-sélectivité de la méthode de pêche utilisée par les navires européens empêche tout suivi statistique correct. En effet, la pêche sur DCP rend l'identification des espèces de thons pêchés impossible, en raison de la ressemblance des juvéniles pour plusieurs espèces. Ce sont les représentants de la pêche française eux-mêmes qui expliquent le mieux ces difficultés. (Encadré "Nous ne pouvons pas respecter la loi. Changeons-la !", page suivante).

NOUS NE POUVONS PAS RESPECTER LA LOI. CHANGEONS-LA !

C'est avec cette logique implacable que les industriels se sont lancés à l'assaut de la "marge de tolérance", l'un des piliers du contrôle des pêches en Europe. Un document de lobbying d'Orthongel — qui représente les thoniers français — nous révèle les dessous de leur industrie mortifère. Aujourd'hui dans l'océan Indien, les espèces de thon albacore et de thon obèse (ou patudo) sont toutes les deux en état de surpêche et cela depuis plusieurs années. Mais le lobby thonier français nous explique que "sur la base des données collectées sur les débarquements de 2019 et 2020, ORTHONGEL estime qu'en moyenne la marge de tolérance n'est respectée qu'une marée sur deux pour l'albacore et qu'une marée sur cinq pour le patudo".⁴⁴ Il y a en effet un écart significatif très important entre les déclarations effectuées à bord et celles recensées au débarquement.

Deux problèmes se poseraient selon les industriels. Tout d'abord, les bébés thon obèse et albacore se ressemblent trop pour être identifiés correctement (voir capture d'écran ci-contre). La réalité est que ces captures en grands nombres de bébés ne sont qu'une conséquence directe de l'utilisation massive de DCP par les industriels. Mais plutôt que de changer leur méthode de pêche destructrice en abandonnant l'usage des DCP, ils ont obtenu, avec le soutien de la Commission européenne et des États membres de l'UE un affaiblissement réglementaire pour continuer de pêcher avec leur méthode destructrice.

L'autre argument des industriels est que les principaux

Difficulté n°2 : certaines espèces se ressemblent

Les jeunes ou *juvéniles* des thons albacore et patudo peuvent être facilement confondus (Figure A.1). Une observation minutieuse permet généralement à une personne expérimentée de différencier les juvéniles de ces deux espèces mais cette observation minutieuse n'est évidemment pas possible lorsque de grands volumes de poisson doivent être mis en cuve rapidement.



Figure A.1 : ressemblance entre les juvéniles d'albacore (en haut) et de patudo (en bas)



ports de débarquement des pêches thonières européennes ne sont pas équipés pour peser le thon à son arrivée. Pour Orthongel, cela explique l'inutilité de la marge de tolérance. Pourtant, cet argument vient lui aussi pointer du doigt l'absence totale de fiabilité des données de capture de la flotte européenne. Il permet de mettre en relief, sans ambiguïté, les manquements relevés par notre analyse des données de capture et de commerce ci-dessus. Aux Seychelles — et très certainement ailleurs, que ce soit à Madagascar, à Maurice, ou en Équateur — rien n'est précis : les thons sont capturés très jeunes et toutes espèces confondues. Ils ne sont ensuite pas comptabilisés correctement par facilité, et des statistiques officielles finissent par être produites, pour à peu près coller à un cadre juridique peu contraignant, en utilisant des données constituées par les industriels eux-mêmes. Résultat : aujourd'hui deux des espèces sur trois sont surpêchées et les industriels en personne avouent ne pas savoir ce qu'ils pêchent.

La gestion européenne du thon dans l'océan Indien manque réellement de traçabilité et laisse entrevoir un risque important de pêche illégale avec des déclarations de captures en dessous de ce qui est pêché réellement. Cette gestion est la porte ouverte à une multitude de fraudes, y compris fiscales, et est inacceptable.

C'est une menace dramatique pour la survie des espèces de thons tropicaux mais également pour les populations et économies locales qui dépendent directement de ces populations pour survivre.⁴⁵

⁴⁴ Orthongel (2024) [La problématique de la marge de tolérance](#).

⁴⁵ Un rapport du WWF de 2023 avait estimé une pêche illégale sur le thon de presque 100 millions de dollars pour les pays du sud de l'océan Indien, fragilisant des économies pauvres comme celles de Tanzanie ou du Mozambique.

UN CENTRE THONIER CRÉÉ PAR ET POUR LES INDUSTRIELS EUROPÉENS

À la fin des années 1970, alors que le thon des eaux seychelloises est surpêché et que les stocks commencent à diminuer, les Seychelles entament des partenariats avec des puissances étrangères afin d'évaluer la quantité des ressources disponibles en haute mer. C'est ainsi que débute l'aventure française dans les eaux de l'océan Indien. À l'issue d'une réunion entre des représentants des deux gouvernements seychellois et français, et de l'organisation Orthongel (qui représente les thoniers tropicaux français), un accord est convenu pour l'envoi d'un petit senneur français au début des années 1980. Pour soutenir cette initiative, le FIOM (Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture, qui a ultérieurement fusionné avec d'autres organismes pour devenir FranceAgriMer) a accepté de garantir deux tiers des risques financiers de la campagne, tandis que le tiers restant était couvert par l'Armement Coopératif Finistérien (ACF) qui a proposé l'utilisation de l'un de ses senneurs. Un senneur a donc été envoyé pour une durée d'au moins 75 jours au coût de 3 millions de francs (équivalant à 1,5 millions d'euros aujourd'hui⁴⁶). Les résultats de cette phase de prospection ont montré la productivité de certaines zones, poussant les industriels et les gouvernements à continuer l'exploration. La deuxième campagne française a été menée par le senneur *Yves de Kerguelen* avec une coopération de plus grande envergure. Elle a bénéficié du soutien de Cofrepêche (initialement un consortium français pour le développement de la pêche, désormais un bureau d'étude, que l'on retrouve notamment plus haut dans l'analyse des données espagnoles...) assurant le pilotage, du financement d'Orthongel et l'assurance du risque du FIOM, et a impliqué davantage de scientifiques avec une expédition de six mois. Cette campagne a été fructueuse grâce à l'utilisation de moyens technologiques avancés tels que des hélicoptères et la radiométrie infrarouge. Cela a conduit à une troisième et dernière expédition française, impliquant une flottille de quatre senneurs en partenariat avec la Cobrecaf (armateur français historique, dont les fusions successives ont abouti à la CFTO actuelle, le plus gros armement thonier français), CMP (armateur breton) et ACF.

Ces dernières prospections ont confirmé l'importance des Seychelles en tant que point central de la pêche dans la région, et l'expansion de la pêche française a ainsi véritablement commencé en 1984, coïncidant avec l'effondrement massif des captures dans l'océan Atlantique et entraînant un exode important des senneurs français (puis espagnols un peu plus tard) vers les Seychelles.⁴⁷ Le développement de la pêche au thon aux Seychelles est donc intimement lié aux intérêts des industriels français. Cette expansion de la pêche aux Seychelles a entraîné une modernisation années après années des infrastructures portuaires, où sont désormais également localisés la *Seychelles Fishing Authority* (SFA) en charge du contrôle et suivi des captures, et la CTOI.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE TRANSFORMATION DU THON

Mais le développement de l'activité thonière du port n'est pas seulement lié aux campagnes de pêche et au développement d'infrastructures portuaires. Les intérêts européens se trouvaient également dans le développement de l'activité de conserverie.⁴⁸ Les investissements dans la mise en conserve ont d'abord pris la forme d'une coentreprise entre le gouvernement seychellois, Pêcheurs de France — l'un des trois grands producteurs de conserves français de l'époque (avec Saupiquet et Pêche et Froid) — et l'ACF.⁴⁹ L'entreprise commune s'appelait Conserveries de l'Océan Indien (COI) et le gouvernement des Seychelles en était l'actionnaire majoritaire. Pêcheurs de France a apporté son expertise en matière de commercialisation à l'étranger, ACF a fourni deux senneurs spécialisés, et le gouvernement a fourni le terrain et construit l'usine. Cette dernière a été financée à 50 % par un prêt de la Caisse centrale de coopération économique (aujourd'hui, l'Agence française de développement, AFD⁵⁰). Aujourd'hui, la conserverie porte le nom de "Indian Ocean Tuna" (IOT), et après avoir été détenue en partie par le géant américain Heinz, c'est désormais Thai Union qui en possède 60 %, le reste étant toujours détenu par le gouvernement seychellois. Thai Union est le plus gros fournisseur de conserves de thon au monde et a par exemple racheté le français Petit Navire grâce à un habile montage financier permettant de contourner l'administration fiscale française, révélé à la suite des *Paradise papers*.⁵¹

⁴⁶ En équivalent euro pour l'année 2023 (i.e. inflation d'environ 220 % entre 1980 et 2023).

⁴⁷ Marsac et al. (2014) *L'or Bleu des Seychelles*.

⁴⁸ Campling (2012) *The EU centred commodity chain in canned tuna and upgrading in Seychelles*. PhD Thesis.

⁴⁹ Nageon de Lestang et Lablache (1989) *The S. W. Indian Ocean Tuna Fishery*, unpu-

blished mimeo, Victoria: Seychelles Fishing Authority

⁵⁰ Marsac et al. (2014) *L'or Bleu des Seychelles*.

⁵¹ France Télévision (2019) *Pêche industrielle : gros poissons en eaux troubles*.

DES ACTEURS AUX PRATIQUES DIFFÉRENTES

Contrairement à la France, qui fait transformer son thon pêché dans l'océan Indien directement sur place, dans l'usine des Seychelles, l'Espagne (plus de 50 % du commerce thonier européen) semble avoir opté pour une stratégie différente : l'Espagne importe principalement du thon congelé du monde entier, sans réelle traçabilité, en partie issue de ses pêcheries pour une mise en conserve locale à destination du marché européen.

Les Pays-Bas — qui comptent pour près de 20 % du commerce thonier européen — occupent quant à eux une place de plus en plus importante dans ce secteur, endossant le rôle d'un des points de transit les plus importants en Europe. Entre 2012 et 2021, le volume transitant par

les Pays-Bas a triplé,⁵² et des entreprises de ce pays ont également investi tout au long de la filière, par exemple le géant néerlandais Parlevliet & van der Plas, qui a racheté la plus grande flotte de pêche française — la Compagnie française du thon océanique (CFTO) — et la conserverie "Pêche et Froid" de Madagascar. Cette place de plus en plus imposante qu'occupent les Pays-Bas ne vient pas sans crisper certains acteurs historiques : au dernier forum mondial sur le thon (*XI ANFACO World Tuna Conference*) ayant eu lieu à Vigo en Espagne, le manager général de Atunlo (entreprise espagnole de mise en conserve de thon), Jose Bernas, a fait valoir des divergences dans les réglementations des pays européens qui ont conduit à une augmentation inquiétante des importations non réglementées. Il a décrié le manque de contrôle sur les conditions de congélations du thon, notamment dans les ports des Pays-Bas.⁵³

⁵² FAO (2023) Base de données FishStatJ

⁵³ UndercurrentNews (2023) [Atunlo exec claims lack of controls on frozen tuna at some EU border points](#).

NOS DEMANDES PRIORITAIRES

Visiblement, le débarquement et le commerce des captures des pêches thonières européennes dans l'océan Indien font l'objet d'un manque criant de suivi et de contrôle, rendant toute statistique non crédible.

Les Seychelles — en raison de leur intérêt stratégique pour les industriels européens — sont au cœur de ce système opaque, servant de plaque tournante au blanchiment de centaines de milliers de tonnes de thons pêchées avec des impacts dramatiques sur les écosystèmes marins de la région.

Ainsi, à notre question initiale "d'où vient le thon que nous consommons en Europe ?", nous ne pouvons apporter aucune réponse crédible, et les éléments que nous avons pu recueillir dans le cadre de notre travail nous mènent à la conclusion suivante : quand une provenance ou une espèce est indiquée sur une boîte de thon, elle est potentiellement erronée, tant il est impossible de suivre les mouvements commerciaux du bateau à l'assiette.

Ces conclusions appellent deux demandes de notre part :

DEMANDE N° 1: L'EXCLUSION DES SEYCHELLES DE LA LISTE DES PORTS SÉRIEUX IDENTIFIÉS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Dans le cadre de la révision du Règlement de contrôle et de l'affaiblissement dramatique de sa marge de tolérance pour les pêches thonières, il est nécessaire que les Seychelles ne fassent pas partie des ports listés par la Commission européenne dans le but de bénéficier de cette nouvelle marge de tolérance. Cette marge doit rester la plus stricte possible, et aller de pair avec notre demande #2. Au-delà du cas des Seychelles, il est nécessaire que la Commission européenne effectue un travail rigoureux d'évaluation pour exclure tous les ports n'ayant pas les moyens de contrôle suffisants pour assurer une qualité robuste des statistiques de débarquement. Nous sommes pour le moment très, très loin du compte.

DEMANDE N° 2: UN RÉEL SUIVI DES DÉBARQUEMENTS ET TRANSBORDEMENTS

Une transparence totale doit être mise en place de la part de la *Seychelles Fishing Authority* concernant les données de transbordement et de débarquement. Que les données concernant la quasi-totalité du thon transitant par les Seychelles ne reposent que sur le bon-vouloir des industriels à transmettre des données est inadmissible. Il est nécessaire que l'Union européenne oblige l'industrie du thon tropical à respecter leurs obligations déclaratives concernant les différentes espèces de thon pêchées.



CONTACT

→ **Théophile Froment**
theophilefroment@bloomassociation.org

–
Mai 2024